



Extrait du CGT ARLES

<https://cgtarles.fr/spip.php?article796>

17,18,19 mai 2016, grève au service des ordures ménagères de la Ville d'Arles

- SYNDICATS - Territoriaux Arles -

Date de mise en ligne : mercredi 18 mai 2016

Copyright © CGT ARLES - Tous droits réservés

Un protocole d'accord signé le 19 mai...

20 mai 2016 Après 3 jour de grève et un mouvement exemplaire !

Communiqué du syndicat CGT des territoriaux :

"Ce matin à 4H 30, la CGT s'est rendue aux services de la collecte et gestion des déchets pour annoncer aux agents grévistes et non grévistes le contenu du protocole d'accord validé en assemblée générale par ces derniers suite au mouvement de grève déposé par le syndicat CGT et soutenu par la CFDT , en date du 17 mai 2016.

Après la lecture du protocole, les agents ont été félicités par les 2 organisations syndicales pour leur comportement exemplaire dans la gestion du conflit ainsi que la solidarité de groupe exprimée des collègues non grévistes envers les collègues grévistes.

Cette solidarité s'est exprimée, notamment par les agents non grévistes, par une collecte de ramassage sous forme de "grève perlée" ; les secteurs n'étaient donc pas finis. Les agents grévistes, conscient que leur mouvement ne devait pas être terni par des incidents tels que les feux de poubelles volontaires, ont décidé de collecter les quartiers populaires, hôpitaux et cliniques. Ils ont également évité de bloquer tout accès aux véhicules bennes afin d'éviter un conflit ouvert avec la collectivité et ainsi être en conformité avec la réglementation en vigueur. Les élus du personnel des syndicats CGT et CFDT ont été agréablement surpris par leur capacité à dialoguer, à s'organiser et s'entendre dans le calme et cela dans le respect et la dignité de chacun."





19 mai 2016



La Provence 19.05.16

18 mai 2016

Communiqué du syndicat CGT des agents territoriaux de la Ville d'Arles :



A plusieurs reprises la CGT a interpellé l'administration, notamment lors des précédents Comités Techniques ou CHSct sur les risques psychosociaux occasionnés par le transfert des personnels vers l'ACCM.

De plus, suite au préavis de grève du 12 avril dernier, une réunion avait eu lieu le 18 avril où la CGT avait rappelé les principales revendications des agents des Ordures Ménagères, à savoir :

- ▶ la possibilité de reclassement dans un service de la ville une fois le personnel transféré à l'ACCM (en cas d'incapacité à exercer) ;
- ▶ permettre aux agents ne souhaitant pas être transférés de choisir un poste au sein de notre collectivité (22 postes vacants dans les services techniques) ; dispositif négocié lors de précédents transferts de services.

Suite à la grève du mardi 17 mai, une rencontre a eu lieu avec Monsieur le Maire, ainsi qu'avec l'administration afin d'établir un protocole d'accord suite au mouvement de grève déposé par le syndicat CGT (soutenu par la CFDT), relatif aux revendications des agents.

Cependant, le personnel refuse le protocole d'accord pour les raisons suivantes :

1/ Le Comité de pilotage proposé est étendu sur plusieurs mois (réunions en 2016 et au delà de la date du transfert) ; 2/ Il ne prend pas en compte immédiatement leurs revendications ; 3/ Le Comité de pilotage est élargi aux quatre organisations syndicales. Mais, le personnel souhaite travailler uniquement avec la CGT et (le soutien de la CFDT) car c'est elle qui a lancé le préavis de grève. De plus, les autres organisations syndicales ne sont pas partie prenante dans ce conflit.



La Provence 18.05.16